Chilleurs info

Bulletin municipal Août 2022 - n°81

Sommaire

Portrait 2
Informations générales 3
Manifestations 8
Extraits de conseil 10
Associations 11
Un peu d'Histoire 14

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts :
du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H
les mardis et vendredis
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
et le samedi de
9 H à 12 H

Tél : 02.38.39.87.06

Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr
Facebook :
Mairie de Chilleurs aux Bois Officiel

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Les fêtes des 13 et 14 juillet ont pu avoir lieu cette année !

Enfin, dirais-je, après 2 années blanches dûes à cette Covid 19 qui nous a obligés à une vie sans toutes nos animations habituelles. Entre le repas, le défilé aux lampions, le feu d'artifice et la soirée dansante du 13, puis la revue des pompiers, le concert de l'Avenir et de l'Alouette suivis du goûter du 14, nous avons pu nous retrouver nombreux à partager de bons moments conviviaux.

Nous avions également pu nous rassembler lors de la Fête du Sport et du vide-grenier organisés par le COC les 25 et 26 juin, de même que lors de nos marchés des producteurs locaux qui ont connu de francs succès chaque premier vendredi du mois.

Nous aurons l'occasion de retrouver ce marché le vendredi 2 septembre en soirée à la Rouche. Ce sera le dernier de l'année en plein air, le suivant aura lieu le samedi 10 décembre à l'abri des intempéries, à l'intérieur de notre salle des Sports. Le forum des associations et ses nombreux bénévoles vous attendront également le 2 septembre pour vous faire découvrir leurs activités et pourquoi pas, vous accueillir dans leurs rangs ! L'important, c'est de participer, c'est pour cela que nos associations ont besoin de vous pour faire vivre et développer la vie sportive et culturelle de notre Commune.

Un autre événement de retour à l'automne : Chocochâteau, qui se tiendra au château de Chamerolles le week-end des 8 et 9 octobre. C'est toujours un moment particulier et de découverte des talents de nos artisans chocolatiers du Loiret. N'hésitez pas à vous y rendre nombreux.

Je voudrais adresser un grand merci aux Roses Anciennes André EVE, en particulier à son Directeur Pascal PINEL, qui nous ont fait l'honneur de baptiser un rosier produit sur nos terres chilleuroises, du nom de « Petite Gallerandaise ». Cette référence à Gallerand ancre un peu plus cette roseraie au sein de notre Commune. Ainsi, de beaux reportages télévisés mettent régulièrement à l'honneur ce lieu d'exception de la route de la Rose du Loiret.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

Portrait

LES ROSIÉRISTES ANDRÉ ÉVE

D'authentiques passionnés

Un des secrets de la réussite est parfois de savoir prendre le temps. Un produit d'exception est ainsi bien souvent celui à qui on a su donner le temps, à l'image d'un grand cru que l'on a laissé sagement vieillir – à son rythme – en fût de chêne ou d'un bon fromage ayant reposé en cave d'affinage. Il y a ainsi des étapes qui ne sauraient être raccourcies, contrastant avec un Monde où tout va de plus en plus vite. La qualité est à ce prix. Le temps et la passion du maître-artisan prennent ici toute leur dimension.

La création d'une rose d'exception fait partie de ces activités exigeant un savoir-faire et une connaissance pointue de l'univers dans lequel elles s'inscrivent, mais aussi de la passion et beaucoup de patience puisque, entre l'hybridation et la commercialisation du futur rosier, jusqu'à 10 ans peuvent être nécessaires. Les premières étapes de la création de « Petite Gallerandaise », la dernière création maison que vous découvrirez dans les pages suivantes de ce numéro, remontent ainsi à 2013.

Au sein des roses André ÉVE, ce travail passionnant mais ô combien exigeant est le domaine de Jérôme RATEAU qui, depuis 2004, a en charge la naissance des futures grandes variétés de demain.

A la fois jardinier, chercheur, inventeur et artiste, l'hybrideur va tout d'abord induire des fécondations croisées en mêlant, au moyen d'un pinceau, le pollen du rosier mâle et l'ovaire du sujet femelle, choisissant les parents selon leurs qualités et leurs caractéristiques. Pour cela, il faut des années de pratique, une connaissance des différentes variétés et avoir de l'intuition. A noter que le rosier mâle apporte sa beauté tandis que le sujet femelle apporte sa rusticité. Les graines obtenues vont ensuite être mises en culture et observées attentivement en serre puis en plein air pendant sept à dix ans. Les fleurs les plus intéressantes seront sélectionnées afin d'être multipliées de façon végétative (afin de conserver leurs caractères). C'est au cours de ce long et méticuleux travail de sélection, que se manifeste réellement le talent du créateur. Sur trente mille graines semées chaque année au sein de la roseraie, seules trois à dix roses seront multipliées à grande échelle et commercialisées. Les critères de sélection sont la résistance aux maladies, l'esthétique, le parfum et la remontée de floraison.

A ce jour, près de 600 rosiers dont une centaine de créations maison composent le catalogue des roses André ÉVE. Les rosiers grimpants et lianes sont fortement représentés puisqu'ils représentent, à eux seuls, près de 160 variétés. Sur la centaine de créations proposées, 30 viennent d'André ÉVE, 70 de Jérôme RATEAU.

Ces créations participent à des concours européens où elles récoltent de bons résultats voire les meilleurs. Ainsi, en seulement un an, la rose Académie d'ORLEANS a reçu six distinctions : le premier prix au concours international de roses anciennes de PARIS Bagatelle, le premier prix en catégories « Grandes fleurs » et « plus belle rose de France » au concours international de roses nouvelles de LYON, la médaille d'or au concours international de roses nouvelles de COURTRAI (Belgique), la rose d'or au concours international de roses d'ORLEANS ainsi que la médaille d'argent et le prix de la Société Espagnole des Roses au concours international de roses nouvelles de MADRID.

Ces reconnaissances en concours sont des moments riches en émotion mais surtout une formidable récompense pour le travail du créateur mais aussi de l'ensemble de l'équipe. Une équipe passionnée à l'image de son Directeur, Pascal PINEL qui nous a parlé avec beaucoup d'enthousiasme de cet univers qu'il affectionne tant et qui contribue à la renommée de notre commune.

Les roses anciennes André ÉVE en bref :

- Les roses anciennes André ÉVE comptent 15 salariés permanents auxquels s'ajoutent quelques saisonniers au fil des saisons ;
- L'entreprise se définit par trois mots clés : Créateur, Collectionneur, Jardinier ;
- Les clients sont en grande majorité des particuliers dont beaucoup de jardiniers passionnés. La clientèle professionnelle est, quant à elle, composée de collectivités et de paysagistes ;
- L'entreprise vend dans toute l'Europe mais très majoritairement en France.
- Le jardin qui est l'emblème de l'entreprise, sa signature, est enraciné depuis 2016 à Gallerand.

Pratique : Les roses anciennes André ÉVE

301 route de Courcy, Gallerand, 45 170 CHILLEURS-AUX-BOIS

Tel. : 02.38.30.01.30 - Site internet : www.roses-andre-eve.com

Écrit par Sébastien BOUDIN

Nouveau professionnel sur notre commune

TERRAQUA
Tel : 06.98.96.03.29
e-mail : terr.aqua@yahoo.com

Kevin JECEK, de CHILLEURS-AUX-BOIS, a créé en mai dernier sa société, TERRAQUA. Cette dernière est spécialisée dans l'installation, l'aménagement et l'entretien de bassins, d' aquariums et de terrariums. Il intervient aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. Disposant de 20 ans d'expérience dans le domaine animalier, Kevin apporte également de nombreux conseils à ses clients pour tous types d'animaux et commercialise une large gamme d'accessoires.

Bienvenue au rosier « Petite Gallerandaise »

Notre commune est fière d'avoir un rosier au nom des habitants de Gallerand. Créée afin de symboliser l'enracinement des roses André ÉVE sur notre commune, et en particulier à Gallerand, «Petite Gallerandaise » est un rosier buisson compact à petites fleurs, très florifère et résistant aux maladies. Ce dernier s'inscrit dans la continuité de la création des polyanthas orléanais. Il a été baptisé dimanche 12 juin dernier lors des portes ouvertes organisées dans le cadre de la route de la rose en fête. Ses parrain et marraine ne sont autres que Gérard LEGRAND, Maire de notre commune, et Bénédicte PIÉDOUX, Présidente des Amis des roses. « Un très joli rosier de premier plan de massif, facile, robuste, florifère, aux couleurs lumineuses. Il aura dans mon jardin une place de choix, celle du cœur » a déclaré l'heureuse marraine. Fruit d'un long processus d'observation et de sélection débuté en 2013, « Petite Gallerandaise » est une création originale de Jérôme RATEAU, créateur des roses de la maison André ÉVE depuis 2004. Elle est d'ores et déjà commercialisée à la boutique de la roseraie ou sur le site internet roses-andre-eve.com et intégrera le prochain catalogue en conteneur ou racines nues.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

La première réunion de travail du CMJ a permis de retenir deux projets à mener avec les jeunes dès la rentrée : le ramassage des déchets et la création d'une boite à idées.

Les jeunes conseillers municipaux ont également participé à la commémoration du 82ème anniversaire de l'appel du 18 juin. A cette occasion, ils ont déposé la gerbe commémorative, accompagnés de Monsieur le Maire et du Président des Anciens combattants, Jean-Claude MENAGER et lu le message déclame le jour J sur les ondes de la BBC par le Général de Gaulle.

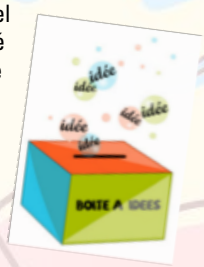

L'école maternelle

Est à la recherche, pour l'année scolaire 2022-2023, d'une personne sous

contrat civique

pour une durée de 24 H par semaine.

Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact avec Madame Véronique LEGRAND, Directrice de l'école maternelle, à l'adresse suivante : ecm-chilleurs-aux-bois@ac-orleans-tours.fr

Un nouveau nom pour l'école élémentaire

Le programme de la fête de l'école élémentaire, organisée le 30 juin dernier, était particulièrement important puisque, outre les chants et animations préparés par les élèves, l'école a été officiellement baptisée « École élémentaire Pierre de Ronsard », comme en atteste le panneau fièrement posé à l'entrée. La nouvelle appellation de notre école a été choisie parmi différentes propositions formulées par les élèves et l'équipe enseignante. Le nom Pierre de Ronsard a notamment été retenu parce qu'associé de plusieurs manières à la rose, chère à notre commune :

- Il fait directement référence au poème « Mignonne, allons voir si la rose », une des œuvres les plus connues de l'auteur ;
- Il existe une rose Pierre de Ronsard que l'on peut admirer au sein des promenades sur notre commune ou dans les jardins de la roseraie André ÉVE.

Cette dénomination fait ainsi écho à la présence, sur la route de la Rose, de deux sites d'excellence de notre commune : le Château de Chamerolles et la roseraie André ÉVE à Gallerand ainsi que de deux lieux d'accueil labellisés : le restaurant « Le Lancelot » et « les Gîtes de la Gervaise ». Elle est également un clin d'œil aux deux roses d'argent présentes sur les armoiries de notre commune.

Dans le prolongement des différentes actions conduites autour de la rose sur notre commune et afin de célébrer cette nouvelle appellation, des rosiers Pierre de Ronsard seront plantés en fin d'année dans la cour de l'école.

Qui était Pierre de Ronsard ?

Pierre de Ronsard était un poète Français du 16ème siècle, originaire de Tours, né en 1524 et mort en 1585. Prince des poètes et poète des Princes, comme il était nommé à cette période de la Renaissance, il faisait partie de la Pléiade, groupe de poètes Français du même siècle (avec Joachim du Bellay) attachés à la langue Française alors en rivalité avec le latin et l'italien.

Des dictionnaires et clés USB offerts aux futurs 6èmes

Un autre temps fort de la fête de l'école élémentaire a été la remise des dictionnaires et clés USB aux enfants entrant en 6ème à la rentrée prochaine. Un ouvrage consacré aux Fables de la Fontaine leur a également été offert. Monsieur le Maire a, à cette occasion, félicité les élèves pour leur entrée au collège tout leur souhaitant une bonne continuation dans la poursuite de leurs études.

Le Portail Famille est ouvert aux réservations 2022/2023 !

A cette occasion, nous vous informons que l'étape des pré-inscriptions a déjà été effectuée afin de vous simplifier l'accès aux réservations uniquement.

Vous avez jusqu'au 25 août 2022 pour effectuer les réservations.

Pour rappel, les pré-inscriptions ne sont pas facturées, seules les réservations consommées seront comptabilisées. Les services périscolaires doivent donc être réservés pour que vos enfants puissent en bénéficier.

Pour effectuer les réservations, vous trouverez ci-joint un guide d'utilisation qui vous aidera dans cette démarche.

Désormais, les repas seront facturés suivant le nombre exact consommé au tarif unique de 3,90 €. Pour les repas réservés hors délais, le prix du repas sera majoré à 5,00 € et subira une pénalité de 10,00 €.

Nous vous alertons donc sur la nécessité de réserver au maximum 48 h à l'avance.

Toute réservation (cantine ou garderie) effectuée en dehors de ce délai sera pénalisée.

Les réservations ne seront acceptées que si vous êtes à jour des paiements de vos factures précédentes.

Les règlements intérieurs seront mis en ligne prochainement.

Nous restons disponibles pour tout renseignement complémentaire et besoin d'aide.

Portail Famille

Check-list de la rentrée

Chaque famille doit avoir mis en ligne avant le 25 août 2022 :

- L'attestation CAF (quotient familial) la plus récente
- L'assurance scolaire à jour
- Le carnet de vaccination actualisé
- Le livret de famille (pour les nouveaux arrivants)

Pour certains enfants, il est impératif de communiquer :

- Le Plan d'Accueil Individualisé (obligatoire en cas d'allergies ou de pathologies) avec photo récente, remis en main propre à l'accueil de la mairie ou envoyé par email
- Le calendrier des gardes alternées pour les parents séparés qui souhaitent mettre en place un planning

La famille et l'enfant s'engagent à :

- Prendre connaissance des règlements intérieurs et à les respecter
- Tenir régulièrement à jour les réservations des services périscolaires
- Communiquer tout changement de coordonnées pour assurer le bon suivi du profil de la famille

CONFERENCE - PROJECTION DIMANCHE 23 OCTOBRE 2022 à 14 h 30 AU CHÂTEAU DE CHAMEROLLES

La Société des Amis de la Forêt d'ORLEANS (SAFO), avec le soutien du département du Loiret et de la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS, organise le dimanche 23 octobre 2022 à 14 h 30, dans la Grande Halle du Château de Chamerolles, une conférence - projection sur le thème :

LA GUERRE DE 1870 - 1871 DANS LE LOIRET ENTRE PLAINE ET FORÊT

par Jean-Christophe DENIS - Délégué Général du Souvenir Français pour le Loiret et Jean RICHARD - Président des Amis de l'Histoire de Beaune-la-Rolande.

Pratique :

Renseignements sur la conférence-projection : 02 38 39 84 66 - Respect des mesures de sécurité

sanitaire en vigueur au jour de la manifestation - Pas de réservation.

Tarif normal : 8 € - Tarif réduit : 5 € - Pour les adhérents SAFO à jour de leur cotisation : 5 €.

Le droit d'entrée à la conférence-projection donne accès à la visite du Château et des jardins.

MA DERNIERE RUBRIQUE DU JARDINIER

Cette rubrique est ma dernière.
En effet, fin septembre, je ne ferai plus partie du service technique communal.
J'en profite pour remercier les administrés qui ont toujours eu des petits mots sympas d'encouragement.
Merci à eux et je laisse la commune aux bons soins de mes collègues.

Joëlle

Face aux températures caniculaires qui vont se répéter chaque année il va falloir changer nos habitudes au jardin :

- Pour pouvoir continuer à cultiver des légumes et aussi avoir des fleurs, la première chose à faire sera de pailler : les multiples avantages du paillage sont la réduction des arrosages, la réduction de l'évaporation de l'eau, la limitation des désherbages et du tassement du sol.
- Avant d'étaler celui-ci, il faudra bien désherber la surface.
- Vous pourrez pailler avec votre propre tonte de gazon au potager ; le foin et la paille peuvent être de très bons paillages également. Vous pourrez faire un mix des deux.
- Vous pourrez pailler également avec votre propre compost. Celui-ci nourrira vos plantes et améliorera la composition de votre sol.
- Au jardin d'ornement, vous pourrez utiliser du BRF ou d'autres paillages plus décoratifs vendus dans le commerce. Respectez les préconisations et la hauteur de paillage sinon, vous risquez d'être déçus. Privilégiez les paillages naturels.

A cette saison aux endroits laissés libres au potager vous pourrez semer des engrais verts d'hiver : Fèverole, phacélie, luzerne, trèfle violet, moutarde blanche, etc ….

Ceux-ci améliorent la structure de votre sol, fournissent des éléments nutritifs pour les cultures à venir et limitent la propagation des mauvaises herbes. A choisir selon les besoins du jardin.

Dossier La sobriété énergétique

Qu'est ce que la sobriété énergétique ?

C'est la diminution de nos besoins en énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective.

Pourquoi faut-il s'engager pour la sobriété énergétique ?

La production d'énergie, même renouvelable, a un impact sur l'environnement : la meilleure énergie est celle que nous n'avons pas besoin de consommer et donc de produire !

Que pouvons-nous tous faire ?

- Une petite course à faire sur la place. Sortez le vélo ou allez-y à pied.

- Une journée shopping à Orléans ? Pourquoi ne pas prendre le car. Il y a beaucoup de créneaux horaires aller/retour possibles.

Chez vous :

- Eteignez les lumières inutiles,
- Eteignez les veilles de vos appareils, débranchez les boxes et les consoles de jeux quand elles ne servent pas,
- N'utilisez pas systématiquement le sèche-linge,
- Couvrez vos casseroles quand vous cuisinez.

Et bien d'autres petites choses encore qui ne sont pas bien compliquées.

Allez essayez de mettre en pratique quelques-unes de ces suggestions et vous ferez du bien à la planète !!!

Pour ceux qui veulent en savoir plus :

https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/economies-denergie/20-solutions-reduire-consommation-delectricite

https://fne.asso.fr/publications

https://www.ofb.gouv.fr/agirpourlabiodiversit

13 et 14 juillet

Les festivités organisées sur notre commune dans le cadre de la fête nationale ont débuté le 13 juillet autour de la soirée « Cochon grillé » organisée au sein du Parc de la Cour Gauthier, tout décoré de bleu-blanc-rouge pour l'occasion. Très attendue après deux années d'interruption en raison de la pandémie de Covid-19, cette dernière a rencontré un vif succès, à tel point que peu de temps après le lancement des inscriptions, la manifestation affichait déjà complet. L'ambiance conviviale et festive s'est ensuite poursuivie avec la retraite aux flambeaux, le beau feu d'artifice tiré depuis l'étang de la Rouche et le bal populaire qui ont également été de belles réussites.

Le 14 juillet, les festivités se sont poursuivies avec la revue des Sapeurs-Pompiers, le concert de l'Avenir – accompagné de l'Alouette de PITHIVIERS et des Échos de la forêt de SAINT LYE – puis le goûter républicain offert par la commune. Les enfants ont également pu s'adonner avec joie au maniement de la lance incendie avec les Sapeurs-Pompiers.

La revue du 14 juillet a été l'occasion de saluer l'investissement de nos Sapeurs-Pompiers et de remettre leurs galons aux nouveaux promus.

Ont ainsi été nommés au grade de Première classe : Emma DEGARDIN, Nicolas THIERRY et Marwan BENBOUALALA

au grade de Caporal : Clément LEFEBVRE et Dylan LOISEAU

au grade de Caporal-chef puis de Sergent : Alexis BORNET

Des diplômes ont également été remis suite notamment au suivi de formations :

Diplôme équipier secouriste en équipe : Emma DEGARDIN, Nicolas THIERRY, Marwan BENBOUALALA et Xavier JEANNIN.

Diplôme équipier incendie : Emma DEGARDIN, Nicolas THIERRY et Marwan BENBOUALALA.

Diplôme Chef d'équipe : Clément LEFEBVRE et Dylan LOISEAU.

Le Centre d'Intervention et de secours de Chilleurs-aux-Bois compte actuellement 21 Sapeurs-Pompiers, 18 hommes et 3 femmes. Les pompiers chilleurois ont effectué 230 interventions en 2021. Merci à chacun d'entre eux pour ce bel engagement.

Un grand merci à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, aux musiciens, aux Services Techniques de notre commune ainsi qu'aux élus et bénévoles ayant permis d'assurer la réussite de ces deux belles journées.

Fête du sport

Cérémonie

Le 13 août dernier, comme chaque année, un hommage a été rendu aux maquisards Chilleurois fusillés ce même jour 78 ans plus tôt.

Marché des producteurs et artisans locaux

Oyez Oyez !

Le vendredi 2 septembre, et pour la dernière fois en plein air cette année, notre marché semi-nocturne des producteurs et artisans locaux soufflera sa première bougie. Vous êtes tous invités à célébrer cet anniversaire !

Il est indéniable que, sans votre présence fidèle, il n´aurait pas perduré ainsi.

De nombreux exposants enthousiastes, diverses ambiances musicales, et des bénévoles joviaux et dévoués ont fait en sorte que sa fréquentation, souvent sous un beau soleil, soit de plus en plus importante.

Le premier anniversaire de notre marché se déroulera donc dans la joie et la bonne humeur le vendredi 2 septembre de 18 h 30 à 21 h 30 à la Rouche. Le forum des associations sera également présent, tout comme nos deux fanfares locales, L´Avenir et L´Alouette.

A noter dans vos agendas : notre marché revêtira ses habits de fêtes le samedi 10 décembre au gymnase. Toute la journée, les animations pour petits et grands, atelier maquillage, présence du Père Noël, notamment - se succéderont.

Une grande tombola sera également organisée et un lot sera gagné toutes les trente minutes, et ce, dans une ambiance festive et conviviale.

A très bientôt !

Chocochâteau

L'Union départementale des pâtissiers et artisans chocolatiers du Loiret (UDPL) organise, les 8 et 9 octobre prochains au Château de Chamerolles, la sixième édition de Chocochâteau – le salon des chocolatiers et artisans pâtissiers du Loiret. De nombreuses animations autour du chocolat seront proposées à cette occasion avec, pour thème principal, « Le chocolat en musique » : une vingtaine de stands, concours des plus belles pièces en chocolat, atelier modelage pour les 6-12 ans (inscriptions sur place) … Des jazzmen en déambulation sur l'ensemble du site se chargeront, quant à eux de l'animation musicale tandis que des véhicules de collection seront exposés dans la Cour d'honneur du château. Des conférences ainsi que des animations proposées en lien avec la roseraie André ÉVE et les Amis des roses complèteront l'alléchant programme. De beaux moments en perspective !

Pratique :

Samedi 8 et dimanche 9 octobre 2022 de 10 h à 18 h.

Entrée : 4 €, gratuit pour les moins de six ans, renseignements au 02.38.39.84.66

Achat d'un véhicule benne pour les Services Techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au vol du véhicule Maxity le 2 mars dernier et de sa mise en épave, il convient de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les Services Techniques. La Commune a reçu en indemnisation de l'assurance, un montant de 19 980 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité retient la proposition portant sur un véhicule de type PEUGEOT Boxer benne modèle Premium, de 2019, établie par la société UTILEADER pour un montant de 24 083,00 € HT, soit 29 326,76 € TTC.

Emprunt pour financement des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur les ateliers municipaux, il convient de souscrire un emprunt d'un montant de 255 000 €. Après analyse des différentes propositions de financement, celle établie par le Crédit Mutuel apparaît comme la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit Mutuel un prêt à taux fixe de 1,50 % d'un montant de 255 000 €.

Déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local D'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que L'entreprise USEO, anciennement IPI, est installée sur le site de la route de la Gare depuis le début des années 2000. Elle est spécialisée dans la production de vaisselle à usage unique, à destination de la grande distribution, des transports et du « food service ». Compte tenu de la croissance de la demande et de la volonté de l'entreprise de se développer davantage, un projet d'extension a été lancé. Or ce projet nécessite de créer un bâtiment de stockage plus grand que celui existant.

Ce projet répond à plusieurs enjeux :

- Permettre le maintien d'une activité économique dynamique sur le territoire communal ;
- Développer une activité économique, par la création d'emplois supplémentaires ;
- Promouvoir sur le territoire le développement de solutions alternatives dans un contexte de développement durable, avec des produits fabriqués dans une perspective toujours plus durable ;
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le trafic de poids lourds par la création d'un bâtiment de stockage (le stockage étant actuellement externalisé sur un autre site).

Ce nouveau bâtiment de stockage, prévu sur les parcelles cadastrales YD 21 et YD 22, doit faire l'objet d'une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de CHILLEURS-AUX-BOIS. Le zonage actuel de ces parcelles (zone A), ne permet pas la construction du bâtiment prévu par l'entreprise. Une modification du zonage est donc nécessaire.

Depuis l'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, certains projets et plans soumis à évaluation environnementale peuvent être soumis à une concertation préalable, au titre du Code de l'Environnement, avec notamment l'ouverture au public d'un droit d'initiative en ce sens, sur la base d'une déclaration d'intention.

Ce droit permet au public (citoyens, collectivités territoriales ou associations) de demander au représentant de l'Etat l'organisation d'une concertation préalable dans les conditions définies par l'article L.121-19 du Code de l'Environnement. Il s'exerce, au plus tard, dans le délai de deux mois suivant la publication de cette déclaration d'intention. A cette fin, la déclaration d'intention doit faire l'objet de mesures de publicité spécifiques.

Compte tenu de la présence de deux zones Natura 2000 sur le territoire communal de Chilleurs-aux-Bois, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est soumise à évaluation environnementale. Or, dès lors qu'une procédure de mise en compatibilité est soumise à évaluation environnementale, elle rentre dans le champ du droit d'initiative.

Les modifications apportées au PLU sont susceptibles d'engendrer des incidences sur l'environnement. Celles-ci sont exposées ci-après :

- Paysage et patrimoine : les modifications apportées au PLU de CHILLEURS-AUX-BOIS vont permettre la construction d'un nouveau bâtiment de stockage. Celui-ci sera implanté à l'arrière de l'actuelle usine USEO, ce qui limitera les impacts sur le paysage et le patrimoine. De plus, les parcelles visées par la procédure se trouvent en retrait des espaces densément urbanisés, ce qui limitera également les impacts sur le patrimoine et les paysages.

- Foncier et consommation d'espaces : le projet, tel que prévu, va entrainer la consommation de terres actuellement dédiées à l'agriculture. Cependant, afin de limiter l'impact sur l'activité agricole et pour compenser l'extension de la zone dédiée aux activités économiques, les parcelles YD 27 et YD 26 seront reclassées en zone A. En conséquence, les modifications apportées au PLU de CHILLEURS-AUX-BOIS devraient avoir un impact limité sur la consommation de l'espace et plus particulièrement sur le milieu agricole.

- Biodiversité et milieux naturels : la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS compte deux zones Natura 2000 (« Forêt d'Orléans et périphérie » et « Forêt d'Orléans ») et 2 ZNIEFF (« Etang du Grand Vau » et « Massif forestier d'Orléans »). Ces espaces concernent la moitié Sud du territoire communal ; en conséquence, les modifications apportées au PLU de CHILLEURS-AUX-BOIS ne devraient pas avoir d'impact sur ces espaces protégés. De plus, des prospections faune/flore vont être menées et le bilan sera annexé au dossier de déclaration de projet.

- Risques naturels et technologiques : plusieurs risques naturels sont recensés sur la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS (mouvements de terrain, cavités souterraines, risques de retrait et gonflement des argiles), mais ceux-ci ne devraient pas être aggravés par les modifications apportées au PLU. Concernant les risques technologiques, 6 anciens sites industriels et 6 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont répertoriés sur la commune. L'usine USEO fait d'ailleurs partie de ces ICPE ; à ce titre des mesures spécifiques sont imposées afin de prévenir les risques de pollution ou les nuisances (pour la sécurité et la santé des riverains notamment). Ainsi, les modifications apportées au PLU de CHILLEURS-AUX-BOIS devraient avoir un impact faible à modéré sur les risques technologiques.

- Santé : les modifications apportées au PLU de CHILLEURS-AUX-BOIS ne devraient pas avoir d'incidences majeures sur la santé, dans la mesure où les travaux prévus par l'entreprise USEO entrent dans le cadre d'une ICPE.

Afin de porter à connaissance le projet et les modifications qui vont être apportées au PLU de CHILLEURS-AUX-BOIS, il est prévu en termes de concertation :

- D'effectuer des publications relatives à cette procédure sur le site internet de la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS ;

- De mettre à disposition du public un registre pour collecter les avis et remarques sur la procédure à la Mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS ;

- De laisser à disposition du public pendant la phase étude, le dossier du projet d'évolution du PLU à la Mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

1. DE PROCEDER par la présente délibération à la déclaration d'intention relative à l'extension de l'entreprise USEO avec mise en compatibilité du PLU de CHILLEURS-AUX-BOIS, telle que développée ci-dessus,

2. D'ENGAGER la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de CHILLEURS-AUX-BOIS afin de permettre l'extension de l'entreprise USEO, conformément aux articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 du code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme,

3. DE CONSULTER les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCoT, de la Région, du Département, et des organismes mentionnés aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme,

4. DE DONNER autorisation à Monsieur le Maire de CHILLEURS-AUX-BOIS ou en cas d'empêchement à l'un de ses adjoints, pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document,

5. DE PUBLIER la présente délibération valant déclaration d'intention, conformément aux article L.121-18 et R.121-25 du Code de l'Environnement :

- Sur le site internet de la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS : chilleurs-aux-bois.fr

- Sur le site internet de la Préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr

6. D'ADRESSER la présente délibération à Mme la Préfète du Loiret. Elle fera l'objet d'un affichage à la mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS durant un mois. L'affichage indiquera les sites internet sur lesquels est publiée la déclaration d'intention. Mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire propose de relancer l'opération « Voisins Vigilants » en demandant des volontaires pour compléter l'équipe actuelle composée d'Aurélie DESNOUS, Arnaud BOUCHERY et Denis VINAUGER. Evelyne DENIAU, Michael DELARUE et Nelly KALINOWSKI se proposent d'intégrer le groupe. Il conviendrait de trouver également une personne demeurant à Ronville. Le document « Voisins Vigilants » va être redéposé sur le site et renvoyé aux membres du conseil municipal.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la cuisinière visant à modifier l'organisation de la plonge afin de faciliter les manipulations de matériel. Le changement du lave-vaisselle serait également à prévoir.

- Une commission menu sera organisée fin juin avec des parents pour valider avec la cuisinière les menus de septembre. Au niveau du service du midi, les plats seront de nouveau déposés sur les tables, les agents en charge du service veillant à la répartition des quantités entre les enfants.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de certains riverains d'inverser le panneau STOP de la rue du Vivier pour l'installer rue de la Gervaise, ce qui permettrait de limiter la vitesse dans la rue du Vivier. Le Conseil Municipal donne son accord pour modifier la signalisation de ce carrefour.

- Philippe COLMAN dresse un point de la situation actuelle du Domaine de Chamerolles.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité, portant sur les projets d'aménagement de la Cour Gauthier, va être lancée conjointement avec la CCDP.

- Suite à une question de Sébastien BOUDIN, Monsieur le Maire précise que la fibre sera raccordée dans toutes les habitations, même les hameaux. Une réunion publique devrait être organisée au cours de l'automne.

- Philippe COLMAN informe le Conseil que le dossier d'aménagement de l'agence postale communale a été transmis aux services de la Poste.

Forum des associations

30 associations
ou sections sportives

Des équipements au service de votre passion

⇨Salle des sports Bernard THOMAS
⇨ Stade Jean TRESSY
⇨ Courts de tennis ⇨ City Stade
⇨Boulodrome et étang de la Rouche
⇨Bibliothèque ⇨Maison de l'amitié
⇨ Cour Gauthier ...

Rendez-vous vendredi 2 septembre à partir de 18h
au Parc municipal de la Rouche pour le Forum des associations
Organisé simultanément avec le Marché des producteurs locaux et artisans créateurs

C.O.C DANSE

La rentrée est là !

Nous vous proposons différents cours pour progresser et s'amuser ensemble, du CP pour les plus jeunes aux cours pour adultes. Les cours se déroulent les lundi et vendredi selon les niveaux (ex : cours Adulte le lundi à 20 h 30).

L'année se termine toujours par un spectacle mis en scène par Angélique, notre professeur dynamique. Nous serons présents au forum des associations le vendredi 2 septembre pour les inscriptions ou plus de renseignements. Vous pouvez d'ici là nous contacter sur cocdanse.chilleurs@gmail.com

Les cours commenceront mi-septembre (date à préciser ultérieurement).

C.O.C. GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Nous espérons que vous passez d'agréables vacances.

A la rentrée de septembre nous vous proposons comme les années précédentes 3 cours différents :

Gym douce pour seniors : le mercredi matin de 9 H 30 à 10 H 30 au gymnase avec Didier.

Gym adultes le jeudi soir avec Romain :

- de 18 H 15 à 19 H 15 cours de gym douce avec renforcement musculaire tendance Pilates.
- de 19 H 15 à 20 H 15 Gym tonique avec cardio et renforcement musculaire et étirements.

Tous les cours ont lieu au GYMNASE de CHILLEURS AUX BOIS.

Pour découvrir les cours, 1 ESSAI GRATUIT et inscription possible en cours d'année.

Le vendredi soir 2 septembre, nous serons présents au Forum des Associations qui aura lieu avec le marché des producteurs sur le site de la Rouche à Chilleurs.

Vous pourrez avoir des renseignements sur tous les cours et également vous inscrire.

Pour tout renseignement supplémentaire, appeler le 06-36-69-52-89

C.O.C. FOOT

Saison 2022/2023

Vous êtes intéressés pour nous rejoindre, n'hésitez pas.

Toutes catégories confondues, des U7 aux seniors sans oublier les loisirs et le foot en marchant.

Ambiance, convivialité, esprit familial allié à un esprit de compétition font la force de notre club.

Contactez-nous COC Foot Chilleurs Référent Cédric 0684536429

Beau projet intercommunal en cours de réalisation dans le secteur sportif

Notre 1er vide grenier le 26 juin au stade avec une météo excellente.

MERCI A TOUS

Vous êtes une belle équipe de winners.

Ce fût grâce à vous un 1er événement réussi aussi bien en nombre de visiteurs que de participants.

Le samedi 2 juillet pour clôturer l'année, une journée « Foot en Fête" a été organisée.

Belle journée de fin de saison. Structure - jeux en bois géants animation foot.

Pique-nique ensemble bien sympathique le midi, parents, enfants, bénévoles.

TOURNOI interne en fin de soirée.

Merci aux élus pour votre présence et votre soutien, merci aux sponsors.

Pot de l'amitié offert 19 heures pour fêter la montée en D3 de nos seniors, en présence de nos élus.

Suivi d'un barbecue pour terminer la journée.

Deviens Arbitre

Vous êtes Jeunes, féminines, seniors, c'est pour vous.

(Le coût de formation est pris en charge par le club)

N'hésitez pas, la session a lieu à domicile.

Afin de pouvoir participer à une formation cette saison, le (la) candidat(e) doit être né(e) avant le 31 décembre 2009.

La session de formation pour le Loiret se déroulera :

à CHILLEURS AUX BOIS : les samedis 17 et 24 septembre et le 1er octobre 2022

Contactez-nous pour tout renseignement : Chantal NEROT au 06.03.44.06.44

Félicitations au COC Football pour la montée en D3 de son équipe Seniors

L'AMICALE DES ANCIENS

Nous n'avons pas disparu malgré le Covid persistant et les ennuis, souvent graves, de santé du « semblant de bureau » restant.

Beaucoup de personnes attachées au club et à ses activités demandent quand nous repartons afin de les sortir de chez eux et reprendre les rencontres autour d'un bon repas.

Septembre, Marie France qui courageusement a combattu « les crabes » durant 9 mois, se dit heureuse de pouvoir de nouveau s'occuper des jeux le mardi. Chapeau Marie France pour ton courage !

Nous avons réellement un grand besoin de « têtes », de bras, c'est-à-dire …de bénévoles… Serait-ce une denrée rare ? Retraités jeunes, moins jeunes, mûrs, osez venir vous occuper du club. Apporter des idées nouvelles, (pas d'obligations si vous n'aimez pas les jeux,).

Des sorties d'une journée seraient les bienvenues, comme les repas !!

Nous espérons que nous serons entendus et, que le club, qui depuis 1970 se plie en quatre pour accompagner les anciens jeunes pourra survivre à ces crises. Osez, osez. Merci.

Contactez aux téléphones suivants :

Marie- France : 06 88 72 51 79 / Gérard : 02 38 39 84 21 / Micheline : 06 68 89 57 37

Reconnaissance et grand merci à toutes les personnes ayant œuvré, sans compter pour l'Amicale (Pas de noms cités pour ne pas en oublier).

LA FORESTIÈRE

Belle soirée d'inauguration le 24 Juin « de notre bar » en remplacement de la scène. Les artisans se sont gentiment déplacés ou se sont fait représenter. Mr le Maire et Mr GROSSAIN Marcel, Président d'honneur étaient parmi nous. Philippe THAUREAUX DE LEVARE a remercié les personnes présentes et a succinctement présenté le passé de La Forestière et son futur.

NOS MANIFESTATIONS

DIMANCHE 31 JUILLET 2022 de 9 h à 18 h à LA FORESTIERE

Nous avons organisé pour la 2ème fois un CONCOURS DE BOULES en doublette pour amateurs ou pas, le plaisir de jouer tout simplement.

DIMANCHE 28 AOUT 2022 de 6 à 18 heures sur le parking de la Forestière et au-delà.

Nous organisons notre premier VIDE GRENIER.

Attention sur réservation uniquement au 06 52 20 16 08 :

- Prix de l'emplacement 2.50 € le mètre.
- 2 mètres minimum
- 4 mètres si véhicule
- 6 mètres si véhicule + remorque
- Buvette et restauration sur place

Parking sécurisé au Relais rue des Tirelles.

SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 à partir de 19 heures - Une Nouveauté

- SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU - Sur réservation au 06 52 20 16 08

En projet, mais qui seront concrétisées : SOIREES DANSANTES CHOUCROUTE et MOULES/FRITES

POUR RAPPEL : la salle peut contenir jusqu'à 80 personnes assises. Le prix pour un week-end est de 280.00 € + 30 euros l'hiver pour le chauffage. Les clefs peuvent être retirées le vendredi soir et remises le dimanche soir ou le lundi matin. Un état des lieux sera fait après chaque location en présence des locataires.

Et bien sûr vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook LA FORESTIERE.

Prenez bien soin de vous.

Il y a 30 ans ... Le Château de Chamerolles ouvrait ses portes

Le 2 mai 1992 est une date importante pour notre commune. Pour la première fois de leur Histoire, le Château de Chamerolles et son domaine boisé de 47 hectares ouvrent leurs portes au public. La même année, l'édifice fraichement restauré, est inauguré en présence de Jacques CHIRAC.

La présence de l'ancien Chef de l'Etat n'est pas anodine car c'est lui qui, en sa qualité de Maire de PARIS, décida, en 1987, de céder le château alors propriété de la ville de Paris au Département du Loiret pour un Franc symbolique. Occupé, saccagé et pillé durant la Seconde Guerre mondiale avant d'être laissé à l'abandon, Chamerolles est alors en piteux état. Deux conditions sont posées à cette cession : que le château soit affecté à des fins d'intérêt général et que le caractère public du site soit préservé. D'importants travaux de restauration débutent alors. En parallèle, il est décidé que Chamerolles accueillerait un musée des parfums, le Département du Loiret comptant sur son territoire de prestigieuses entreprises telles que Christian Dior, Sephora, Shiseido ou encore Caudalie. Un choix d'autant plus pertinent que prend en même temps forme, sous l'impulsion de Jean-Paul Guerlain, la « Cosmetic Valley », premier centre de ressources mondial de l'univers de la parfumerie et des cosmétiques. Le jardin Renaissance, créé par Lancelot II du Lac après un voyage en Italie à la fin du XVIème Siècle, est, quant à lui, parfaitement reconstitué grâce notamment à un dessin du XVIIIème Siècle conservé précieusement au sein des Archives Nationales. Il est constitué de 6 parterres et est bordé sur trois cotés par deux grands berceaux couverts de chèvrefeuille, rosiers, vigne et houblon et une allée de charmilles. Deux carrés de potagers bordés d'arbres fruitiers sont également restitués. Le 5 avril 1990, le Président du Rwanda se rend à Chamerolles pour visiter le chantier de restauration avant d'être reçu à la Mairie. Deux ans plus tard, les travaux de restauration s'achèvent et le château ouvre ses portes au public. Dès les premiers jours, le succès est au rendez-vous. En à peine six mois, 90 000 visiteurs sont comptabilisés. En 2009, l'ancienne halle d'AUVILLIERS-EN-GATINAIS, entièrement restaurée, se voit implantée sur le site du château. Cette dernière permet l'organisation de séminaires, d'expositions temporaires et d'autres manifestations. L'inauguration de la halle coïncidant avec l'ouverture de l'autoroute A19, une exposition sur les fouilles archéologiques réalisées dans le cadre de la construction de cet axe autoroutier est organisée pour célébrer l'événement. Beaucoup d'autres suivront. Les Chilleurois se souviennent notamment des expositions consacrées au peintre FOUJITA, aux femmes artistes ou encore aux Noëls à travers le Monde qui ont attiré de très nombreux visiteurs ainsi que, bien sûr Chocochâteau, le salon des artisans pâtissiers-chocolatiers du Loiret, qui fera son grand retour les 8 et 9 octobre prochains avec un programme de choix. Parmi les temps forts proposés, le château accueillera également une conférence-projection consacrée à la Guerre de 1870-1871 dans le Loiret qui sera également organisée dimanche 23 octobre par la Société des Amis de la Forêt d'ORLEANS (SAFO) en partenariat avec le Département du Loiret et la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS.

CHATEAU DE CHAMEROLLES

Chamerolles
en quelques dates :

1500 – 1530

Construction par Lancelot du Lac.

1764

Achat par Claude-Guillaume LAMBERT, contrôleur des finances de Louis XVI. Modifications apportées (Tribune en chêne aux armes de sa famille dans la chapelle, cour en demi-lune devant le château, grande grille en ferronnerie).

1794

Condamnation à mort de Claude-Guillaume LAMBERT, resté fidèle au Roi lors de la Révolution, et confiscation du château par l'Etat. Chamerolles ne sera rendu à ses descendants qu'au XIXème Siècle.

1924

Vente du château à Gaston JESSE-CURELY, dernier propriétaire privé du château.

1927

Inscription sur la liste des Monuments Historiques.

1970

Mise en vente.

1976

Propriété de la ville de PARIS.

1987

Rachat au Franc symbolique par le Département du Loiret.

1990

Visite du Président du Rwanda, le château étant alors en restauration.

1992

Achèvement des travaux de restauration et ouverture au public.

2009

Inauguration de la grande halle.

Chilleurs info

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H,
les mardis et vendredis de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
et le samedi de 9 H à 12 H.

Tél : 02.38.39.87.06 - Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Facebook : Mairie de Chilleurs aux Bois Officiel

Editeur : Mairie de Chilleurs-Aux-Bois

Directeur de publication : Gérard LEGRAND

Réalisation : Commission Communication
Crédit photographique : Tous droits réservés
Mise en page et impression : Images'IN et imprime

Marché des producteurs locaux et artisans créateurs

Vendredi 2 septembre 2022
18.00 h à 21.30 h

1er anniversaire de notre marché

Restauration sur place

« Etang de la Rouche
Rue de la Boulangère
CHILLEURS-AUX-BOIS

locavore.chilleurois@gmail.com

L'Avenir et l'Alouette

Etabli par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

Forum des Associations Sportives Culturelles

Forum des associations

30 associations ou sections sportives

Des équipements au service de votre passion

⇨Salle des sports Bernard THOMAS
⇨ Stade Jean TRESSY
⇨ Courts de tennis ⇨ City Stade
⇨Boulodrome et étang de la Rouche
⇨Bibliothèque ⇨Maison de l'amitié
⇨ Cour Gauthier ...

Rendez-vous vendredi 2 septembre à partir de 18h
au Parc municipal de la Rouche pour le Forum des associations

Organisé simultanément avec le Marché des producteurs locaux et artisans créateurs

images'IN et imprime
02 38 75 52 35
45170 Neuville aux Bois